

**Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV
à Dollard-Des Ormeaux**

Dossier : 6211-09-067

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 1^{er} mars au 15 avril 2016**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 15 avril 2016. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 février 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 1^{er} mars au 15 avril 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Dans le but de pallier le vieillissement des équipements électriques, Hydro-Québec TransÉnergie projette de convertir l'actuel poste Saint-Jean à 120-12 kV en poste à 315-25 kV. Le nouveau poste occuperait une superficie de 26 000 m² principalement à l'intérieur de l'emprise du poste actuel située à l'intersection des boulevards Saint-Jean et De Salaberry à Dollard-Des Ormeaux. Il nécessiterait la construction d'un bâtiment qui serait visible notamment à partir du boulevard De Salaberry et la mise en place de nouveaux équipements électriques. Afin de satisfaire aux besoins de développement du réseau de la ville de Montréal, le promoteur prévoit également construire une ligne aérienne à 315 kV qui relierait le poste Saint-Jean au poste des Sources. Celle-ci longerait la ligne de 120 kV existante dans l'emprise reliant les deux postes sur une longueur d'environ 3 km.

Le coût du projet est évalué à 90 M\$, soit 76 M\$ pour le poste et 14 M\$ pour la ligne. Les travaux débuteraient à l'hiver 2016 et la mise en service est prévue au printemps 2019. Tout au long de la période de construction, le poste actuel demeurerait en exploitation et le démantèlement des équipements à 120-12 kV ne sera amorcé qu'une fois l'installation à 315-25 kV en service.

(Extrait du communiqué émis le 1^{er} mars 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le choix d'une ligne aérienne d'alimentation à 315 kV plutôt que souterraine

- les critères utilisés pour choisir l'option de construire une ligne aérienne plutôt que souterraine dans un milieu résidentiel ;
- la nécessité d'obtenir plus de détails et de preuves pour bien comprendre l'option privilégiée par Hydro-Québec ;
- l'établissement des coûts d'enfouissement présentés dans l'étude d'impact ;
- la nécessité de présenter une ventilation détaillée des coûts d'enfouissement ;
- le manque de transparence ;
- le besoin de faire une étude indépendante pour comparer les coûts et les impacts d'une ligne aérienne versus une ligne souterraine ;
- les critères décisionnels utilisés qui font qu'à certains endroits au Québec l'option souterraine est privilégiée ;

- la possibilité de faire preuve d'innovation en enfouissant la ligne afin de garantir un meilleur environnement aux citoyens ;
- la durée de vie d'une ligne aérienne par rapport à une ligne souterraine ;
- la localisation des lignes souterraines au Québec et leur proportion par rapport aux lignes aériennes ;
- la possibilité de proposer une solution simple pour financer l'enfouissement de la ligne.

L'impact sur la valeur des propriétés

- la dépréciation de la valeur des propriétés situées dans les quartiers à proximité de la nouvelle ligne aérienne d'alimentation à 315 kV et la responsabilité d'Hydro-Québec ;
- la difficulté, voire l'impossibilité, de vendre les propriétés en bordure de l'emprise de la ligne d'alimentation projetée ;
- l'existence d'une étude évaluant l'impact sur la valeur des propriétés d'une ligne aérienne d'alimentation dont la hauteur des pylônes serait deux fois supérieure à la situation actuelle (52 m versus 26 m).

L'impact visuel

- la présence de pylônes de 52 m en plein milieu d'un quartier résidentiel ;
- la possibilité d'espacer davantage les pylônes pour réduire l'impact ;
- la méthode d'évaluation de l'impact ;
- la nécessité d'installer des balises clignotantes au sommet des pylônes en raison de la proximité de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et leurs impacts.

L'impact sur le climat sonore

- le bruit engendré par une ligne aérienne d'alimentation à 315 kV selon les conditions météorologiques ;
- la méthode d'évaluation de l'impact (projections ou mesures réelles).

L'impact des champs électriques et magnétiques sur la santé

- la méthodologie utilisée pour évaluer l'impact ;
- l'effet d'une ligne à 315 kV versus une autre à 120 kV.

Les infrastructures actuelles

- la confusion dans l'information transmise par Hydro-Québec depuis 2014, notamment celle relative au maintien ou au démantèlement de la ligne à 120 kV à la suite de la réalisation du projet ;
- la fiabilité des lignes actuelles en raison de leur âge ;
- la possibilité d'utiliser la ligne actuelle à un voltage de 315 kV ;
- l'existence, avant le verglas de janvier 1998, d'une ligne à 315 kV dans la servitude actuelle.

Le processus de participation publique

- le manque de temps pour préparer le questionnement et les mémoires pour l'audience publique ;
- la possibilité de reporter le mandat d'enquête et d'audience ;
- la tenue de la séance publique en français avec une traduction simultanée ;
- la courte durée du processus d'information ;
- l'effet de l'opposition au projet sur la décision finale ;
- la prise en compte de l'impact social d'un projet dans le processus d'analyse des commissions d'enquête du BAPE et dans leur rapport ;
- la validité d'une contre-expertise, déposée devant une commission d'enquête du BAPE, relative à l'évaluation des impacts.

La justification du projet

- l'importance de l'investissement alors que le projet ne vise pas à répondre à une augmentation de la demande ;
- la contribution du projet dans la planification à moyen terme du réseau de l'ouest de l'île de Montréal et dans la desserte d'un autre territoire ;
- le coût des modifications à apporter au poste Saint-Jean.

Des questions générales

- l'absence d'acceptabilité sociale (pétition et résolution municipale) dans le choix de l'option privilégiée par Hydro-Québec et dans la décision gouvernementale finale ;
- la prise en compte des préoccupations de la population dans le choix final ;
- la prise en compte des changements climatiques dans la conception des infrastructures proposées tel que les pylônes ;
- les revenus générés par la mise en place de la ligne d'alimentation projetée (retour sur l'investissement) versus la mise en place d'une infrastructure souterraine dont pourrait bénéficier d'autres fournisseurs de service ;
- l'importance de s'assurer de la fiabilité des infrastructures de transport d'électricité et du respect des meilleures pratiques ;
- les notions de servitude et de droit de propriété ;
- l'évaluation des impacts estimés par rapport à la situation actuelle.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

| Centre | Adresse |
|---|---|
| Bibliothèque publique de Dollard-des-Ormeaux <i>Accès Internet gratuit</i> | 12001, boulevard De Salaberry à Dollard-Des Ormeaux |

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Dates | Quotidiens | Hebdos régionaux |
|--------------|------------|------------------|
| 2 mars 2016 | | Montreal Gazette |
| 2 mars 2016 | | Cité Nouvelles |
| 5 mars 2016 | La Presse | |
| 9 mars 2016 | | Montreal Gazette |
| 9 mars 2016 | | Cité Nouvelles |
| 19 mars 2016 | Le Soleil | |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Dates et événements | Nombre d'envois | | Diffusion dans Internet |
|--|--|------------------------------------|---|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | |
| 1 ^{er} mars 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques de Montréal | 324 | Site Web et compte Twitter du BAPE 640 abonnés |
| 30 mars 2016 Rappel de la séance d'information | Médias écrits et électroniques de Montréal | Ne s'applique pas | Compte Twitter du BAPE 677 abonnés |

La séance d'information

| | |
|----------------------------------|--|
| Date | 30 mars 2016 |
| Lieu | Hôtel Holiday Inn et Suites, salle Champagne, 6700, route Transcanadienne à Pointe-Claire |
| BAPE : Animation | M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications |
| Accueil et prise de notes | M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications |
| Promoteur | Danièle Langlois, chef de projets – Postes et porte-parole, Hydro-Québec Pierre Vaillancourt, chargé de projets – Environnement, Hydro-Québec |
| Assistance | 200 personnes |
| Durée | 4 h 20 |

Les relations de presse

Six médias étaient représentés à la séance d'information du 30 mars 2016 : *CTV*, *Global News*, les hebdomadaires *Cité Nouvelles*, *Montreal Gazette (West Island)*, *Métro* et *The Suburban*.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Les hebdomadaires suivants ont fait part des préoccupations présentés lors de la séance d'information : *Cité Nouvelles*, *Montreal Gazette (West Island)*, *Métro* et *The Suburban*.

Les stations de télé *CTV* et *Global News*, ont également fait un reportage à la suite de la séance d'information. Parmi les préoccupations exprimées, notons, entre autres, le souhait d'un groupe de citoyens vivant à proximité du projet de voir la ligne projetée enfouie plutôt qu'une ligne aérienne, la crainte d'une baisse de la valeur des propriétés, les impacts visuels et sonores, etc. Enfin, les médias ont mentionné la tenue d'une enquête et d'une audience publique.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.

Karine Lavoie

Québec, le 20 avril 2016

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Diane Paquin, directrice des communications et

René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications